

Directives anticipées

Afin que vos volontés soient respectées

sanitas

Les directives anticipées vous permettent de définir clairement vos attentes afin que votre volonté soit respectée dans le cas où vous ne seriez plus capable de vous exprimer.

Quelles mesures médicales accepteriez-vous ou refuseriez-vous si vous n'étiez plus capable de discernement? Chacun devrait pouvoir le décider lui-même. Notamment pour délier les proches de toute obligation de décision si le cas devait se produire.

Obtenir des conseils

En collaboration avec la Croix-Rouge suisse (CRS), Sanitas propose à ses clients Preference des conseils gratuits pour répondre à ces questions et leur donne la possibilité d'enregistrer leurs directives anticipées.

Service Preference: directives anticipées

Les clients de Sanitas disposant d'une assurance d'hospitalisation en division demi-privée ou privée bénéficient une fois et gratuitement de l'offre de la Croix-Rouge suisse:

- Conseils et aide à la rédaction des directives anticipées.
- Actualisation des directives anticipées déjà enregistrées.
- Dépôt sécurisé et confidentiel auprès de la CRS.

Sanitas n'est pas habilitée à consulter les directives anticipées.

L'offre est valable jusqu'au 31 août 2023.



Important

Pour la prise en charge des coûts auprès de la CRS, indiquez que vous êtes assuré(e) auprès de Sanitas.

Contact

Pour plus d'informations ou de conseils, adressez-vous à la CRS:

Tél. 0800 998 844
(gratuit, lu-ve, 8h00-12h00)
[prevoyance.redcross.ch/
directives-anticipees/](http://prevoyance.redcross.ch/directives-anticipees/)

sanitas.com